REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 88

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI / M. YVES MORAINE

OBJET

Liste tarifaire des produits recyclés destinés à la vente au public sur les sites départementaux dotés d'une régie

---

Direction des Services Généraux
Service Achat et Gestion d'Equipement, de Fournitures et Déménagements

Certifié transmis à la Préfecture le 7 Avril 2017

PRESENTATION

La délibération n° 57 de la Commission Permanente en date du 10 avril 2014 a autorisé la création de la régie de recettes -vente de produits recyclés sur les évènements du CD 13.

Les arrêtés en date du 29 avril 2014 portant création de la régie de recettes et notamment la désignation de régisseurs responsables de cette opération sont venus concrétiser cette procédure.

OBJET DU RAPPORT

A – Mise en vente de produits recyclés

Au regard des principes du développement durable, le Conseil Départemental a souhaité organiser la transformation des bâches publicitaires des différentes actions notamment culturelles de la collectivité en sacs de type cabas, tablier, cartable, carnet, porte clefs…

Ainsi, à la fin de chaque exposition, les bâches sont récupérées et nettoyées avant d'être confiées à un établissement de service d'aide par le travail en vue de leur transformation. Le principe est de redonner vie à ces toiles géantes et de suggérer aux services du Département de prolonger les expositions en proposant ces objets à la vente au public sur les différents sites du Département dotés d'une régie de recette dont vous trouverez la liste ci-après :

SAGEFD HD13
Les Archives Départementales
Maison Sainte Victoire
Musée de l'Arles Antique

B- Tarifs applicables aux produits recyclés

Dans ce contexte, divers produits recyclés issus des expositions (bâches et panneaux événementiels) seront proposés à la vente aux tarifs définis en annexe du présent rapport:

Les prix fixés correspondent au prix coûtant, arrondi à la valeur supérieure ou égale.

Certifié transmis à la Préfecture le 7 Avril 2017

PROPOSITION

La recette correspondante sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

Au bénéfice de ces propositions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- Approuver la liste tarifaire ci-dessus des produits recyclés destinés à la vente au public.
- M'autoriser à signer tout acte y afférent.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Certifié transmis à la Préfecture le 7 Avril 2017